

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2018 – 6

Date validation officielle : 21/06/18	<b>Objet</b> : Prorogation des Plans d'Actions Quinquennaux des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté	<b>Vote</b> : unanimité
--	--	-------------------------

Le CSRPN réuni en séance plénière le 21/06/2018 a examiné, au titre des articles D414-30 et D414-31 du Code de l'Environnement, les demandes conjointes de prorogation des Plans d'Action Quinquennaux (PAQ) des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté en date du 28 février 2018.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance plénière sur la base de la présentation conjointe d'Agnès Compagne (Région BFC) et de Damien Marage (DREAL).


Vu la demande d'avis formulée par la DREAL et la Région Bourgogne-Franche-Comté,

### Considérant :

- que la réorganisation territoriale, qui a amené à la création de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté, contraint les Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté à envisager le renouvellement de leurs PAQ selon les modalités prévues pour une région administrative disposant de plusieurs Conservatoires d'espaces naturels agréés (décret n° 2011-1251 du 7 octobre 2011) ;
- que ces modalités prévoient une évaluation des Plans d'actions quinquennaux initiaux, ainsi que la rédaction d'un nouveau Plan d'actions quinquennal unique aux deux Conservatoires, validé par un Conseil scientifique commun ;
- que, depuis 2016, les deux Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté ont travaillé activement à la réorganisation et au rapprochement de leurs structures et de leurs projets ;
- que le prochain Plan d'action quinquennal devrait être commun aux deux Conservatoires d'espaces naturels à compter de 2020.

**Le CSRPN n'a pas de remarque scientifique et émet un avis favorable sur la demande de prorogation des Plans d'Actions Quinquennaux (PAQ) des Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne et de Franche-Comté.**

Le Président du CSRPN  
Vincent GODREAU



V. GODREAU